

ailleurs. Son action est soumise à la *loi* commune sur ce point. S'il a mission de juger, en dernier ressort, les résolutions des succursales, c'est afin d'en arriver à une mise à exécution uniforme, par lui-même comme par les succursales, des règlements communs.

—Un correspondant nous écrit, entr'autres choses : Nous avons fait rapport à notre Société de la convention à laquelle nous avons assisté : On nous a félicité et le rapport a été applaudi.

La meilleure preuve que nous rapportons quelque fruit de cette convention, c'est que nous avons présenté six motions réglementaires inspirés, nous pouvons le dire, par les notes recueillies parmi les représentants des diverses sociétés.

Votre journal fournit son contingent de renseignements, de modèles à imiter ou d'écueils à éviter.

—Un de nos correspondants à Québec nous demande de faire bientôt : Proportion mathématique entre les cotisations et les bénéfices accordés par les Sociétés de Secours mutuel. Comme nous nous proposons d'aborder cette question avec des statistiques à l'appui, nous comptons sur la bonne volonté de toutes les Sociétés Sœurs pour nous en fournir les éléments.

Nous croyons avec le correspondant que nos associations s'engagent trop vis-à-vis leurs membres, pour les revenus qu'elles en reçoivent. Nous savons avec lui que, contributions égales, les moins *payantes* de nos sociétés ne sont pas celles qui offrent le moins de garantie de stabilité, au contraire. D'un autre côté, comme nous existons pour faire le plus de bien possible avec le moins de charges aux Sociétaires, nous croyons que le vice d'organisation n'est pas principalement dans la disproportion entre la cotisation et les bénéfices ; mais bien dans l'administration qui n'est jamais assez parfaite, même quand elle n'est pas extravagante. Nous reviendrons sur ce sujet. Encore une fois, qu'on veuille bien nous faire tenir tous les renseignements que l'on croira utiles pour entreprendre cette étude avec fruit.

—En réponse à un autre correspondant de Québec : De toutes les sociétés représentées à notre convention, aucune n'a manifesté l'intention de seconder le projet dont vous parlez. Nous le regrettons. L'on paraît craindre énormément l'intervention, de près ou de loin, d'un pouvoir quelconque dans nos *affaires privées*. Dans tous les cas, le sentiment général était

opposé à toute initiative dans ce sens, du moins pour le présent. L'on a ajouté que l'argent est assez en demande parmi les Corporations, et surtout parmi les Corporations religieuses, pour offrir de bons placements à chacune de nos associations. De plus, l'on a trouvé étrange le fait, (et cette pratique a été vertement blâmée) de déposer à une seule banque, tout le capital d'une société. Nous reviendrons sur ce sujet aussitôt que la reproduction des délibérations sera terminée.

Les élections semestrielles de la Société St-Joseph, de Montréal, ont eu lieu lundi, le 4 mai, avec le résultat suivant :

Président, J. B. A. Martin ; 1er vice-prés., Chs. Lavigne ; 2e vice-prés., Zot. Bayard ; secrétaire-arch., Jos. Letellier ; ass.-sec. Jos. Robichaud ; sec.-corr., Jos. Contant ; trésorier, A. Gosselin ; ass.-trés., A. Laurin ; 1er col.-trés., Jos. Corbeil ; 2e col.-trés., A. Raymond ; 3e col.-trés., J. O. A. Thibaut ; ass.-col.-trés., Z. Normandin, O. Gosselin et E. Vigeant ; comm.-ord., Clovis Beauchamp et David Ledoux ; visiteurs des malades, Ant. Bourdon, J. B. Labelle, P. Demers, J. Deguire, W. H. Gravel, T. A. Grothé, P. Brault, P. Patenaude, E. Beauchamp, J. A. St-Onge, A. Grignon et M. Grignon,

Pour démontrer la valeur financière de cette belle société et prouver le bien immense qu'elle a fait à ses membres, il suffit de lire le résumé suivant :

Depuis sa fondation, l'Union St-Joseph a payé, en bénéfices, à ses membres malades, \$66,876.90 ; aux orphelins et aux veuves, \$114,624.32 : soit un total de \$183,501.20.

Malgré le paiement de cette somme énorme, la valeur actuelle de la société est de \$36,207.99.

Ceci n'a pas besoin de commentaires ; aussi nous engageons fortement les ouvriers à se faire inscrire au plus tôt, membres de l'Union St-Joseph de Montréal.

—Les membres de la société St-Jean-Baptiste de Worcester, Mass., ont reçu, cette semaine, chacun un exemplaire d'un opuscule dû au travail de M. Alex Bélisle, fils, son président aussi actif que dévoué. C'est un compte rendu détaillé des opérations de la société depuis son incorporation en 1877. On y voit que pendant les derniers 14 ans, la société a reçu \$50,868.43 et dépensé \$49,110.70 ; ce qui fait un profit de \$1,757.73. La société compte aujourd'hui 77 membres et avait en mains, le 31 décembre